

Nice

## Deux ans ferme pour l'agresseur des policiers

« J'ai pas vu le coup partir, parce que j'étais en train d'appeler à la radio. » C'est ainsi que le policier le plus gravement blessé à Nice, dans la nuit du 9 au 10 juin <sup>(1)</sup>, a raconté au tribunal l'agression au cours de laquelle il n'a dû la vie sauve qu'à son gilet pare-balles. A deux mètres de lui, dans le box des détenus, Khaled Mahrouk, 26 ans, se comporte « avec irrespect et arrogance », comme dit M<sup>e</sup> Joëlle Fitoussi, conseil du policier. Fidèle à la version de sa première comparution, il maintient « ne pas avoir compris avoir affaire à des policiers : ils sont arrivés à quatre et ont commencé à me frapper et à m'insulter. Ce n'est que parce qu'ils ne voulaient pas arrêter que j'ai sorti le couteau ». Ce qui ne l'empêche pas de s'excuser peu après...

Sa version ne correspond pas à celle des policiers, ni à celle des témoins. Ce soir-là, au moment de son interpellation mouvementée (un deuxième policier avait été blessé au bras et une troisième avait pris un coup de tête), il y avait bien quatre hommes, mais deux policiers seulement, en civil.

### Il menaçait son ex

Les deux hommes de la BAC étaient intervenus après avoir arrêté un 4x4 roulant à 100 à l'heure sur la Prom'. Le conducteur, accompagné d'un ami, leur avait alors dit qu'ils se rendaient au domicile d'une amie, à la Lanterne, pour lui porter secours : son ex, le prévenu, ivre, s'était introduit chez elle et la menaçait.

« C'est moi qui ai été menacé par téléphone toute la soirée ! » assure Mahrouk : « Cette femme appelle son ami après que Khaled est sorti de chez elle par la porte, donc le requérant de la police ment », affirme son avocat, M<sup>e</sup> Guillaume Carré.

Pour les deux policiers les moins touchés, M<sup>e</sup> Adrien Verrier balaie tout cela : « Après la stratégie du guet-apens, on a droit à celle des violences policières. » Le procureur, Mario Agneta requiert trois ans de prison. Le tribunal, présidé par Patrick Véron, a finalement condamné Khaled Mahrouk à trois ans dont un avec sursis-mise à l'épreuve. Il devra aussi indemniser les victimes.

F.L.

1. Nos éditions des 11 et 15 juin.